République Française

Département du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230413-24-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

N° 24/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 avril
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 avril 2023

Objet de la délibération :

Vote des taxes ménages et du taux de CFE

Nombre de membres		
- En exercice :	97	
- Présents titulaires	61	
- Absent(e)s :		
· Dont suppléé(e)s	2	
· Dont représenté(e)s	15	
· Excusé(e)s :	8	
· Non excusé(e)s :	11	
- Votants	78	

Résultat du vote	
- Pour:	78
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, Le treize avril,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au centre d'animation et de loisir d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Dominique BERION à Christophe GARNIER, Philippe BOUQUET à Vincent MARGUET, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Michel DEBRAY à Emmanuel CRETIN, Cathorina FESSELIER à Colotte CROLEAU. Nothalia KONAL BONDY à

Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Nathalie KOWAL-BONDY à **Procuration** Chantal MARAUX, Patricia LABERTERIE à Estelle BOURNEZ, Nathalie

LAURENT à Christophe FAIVRE-PIERRET, Marie-Christine LEGAIN à Jean-Marc CARGNINO, Christian MESNIER à Jean-Pierre CUNCHON, Florence PAUL à Rémy PAUL, Mireille PICARD à Maxime GROSHENRY, Patrick SEBILE à Gérard COULET, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN

Suppléé(e)s Pascal GOSSE par Frédéric MAURY, Gérard PESEUX par Aurore

SCHMITT

Claude CHATELAIN, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Danièle

Excusé(e) FIETIER, Elisabeth JACQUES, Martine LANDRY, Joëlle MAURICE, Serge

MONNET

Joël BOLE, Christine BREUILLOT, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Absent(e)s Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Gaëtan MILLE,

Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Vu les orientations budgétaires votées le 14 mars dernier et qui prévoyaient une augmentation proportionnelle de 2,5 % des taux des 4 taxes et impôts,

Considérant que le taux de CFE ne peut être supérieur à 23,65 € ; ce qui représente un peu moins de 1 % d'augmentation,

Le Président, après avis de la commission Finances du 31 mars 2023, propose une augmentation proportionnelle de 1 % des 3 taxes ménages et du maximum pour la CFE, soit : $\dot{}$

F	Taxe foncière sur les propriétés bâties	\rightarrow	4,51 %
F	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	\rightarrow	6,09 %
F	Taxe d'habitation	\rightarrow	5,50 %
F	Cotisation Foncière des Entreprises	\rightarrow	23,65 %

Invité à se prononcer, le conseil communautaire à l'unanimité valide les taux proposés par le Président, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 4,51 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 6,09 %
- Taxe d'habitation : 5,50 %
- Cotisation foncière des entreprises : 23,65 %

Fait et délibéré en séance, le 13.04.2023 Pour Extrait conforme, Jean-Claude GRENIER

Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230413-24-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023